

Nuances du droit
Charte éditoriale

Le Blog *Nuances du droit* est ouvert à la publication de textes originaux dès lors qu'ils contribuent à la connaissance, la compréhension et la réflexion sur le droit, en lien avec l'Europe et le droit comparé.

Nuances du droit est doté d'un comité de lecture. Les propositions d'articles seront examinées par celui-ci. Dans un délai maximal de 1 mois à compter de la réception du texte, une réponse sera adressée à l'auteur de la proposition.

Afin d'éviter tout risque ou toute tentation de plagiat, le comité de rédaction du blog rappelle aux auteurs que leurs sources d'information doivent être impérativement citées. De la même manière, l'usage des logiciels d'intelligence artificielle entraînera le rejet irrémédiable des propositions d'articles.

Nous vous remercions de soumettre vos propositions d'articles sous format Word. Chaque texte devra être accompagné d'une présentation des titres et statut de l'auteur. Les textes ne devront pas excéder 15 000 signes, espaces compris. Il est recommandé d'user au maximum de la possibilité de liens hypertexte.

Lors de la soumission de votre article, nous vous prions de joindre à celle-ci le formulaire d'exclusivité (ci-joint) complété et signé.